

# Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2023

# 2023

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2023, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Matmut Protection Juridique,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par les Conseils d'administration de Matmut Protection Juridique et de la Sgam Matmut du 27 mars 2024.

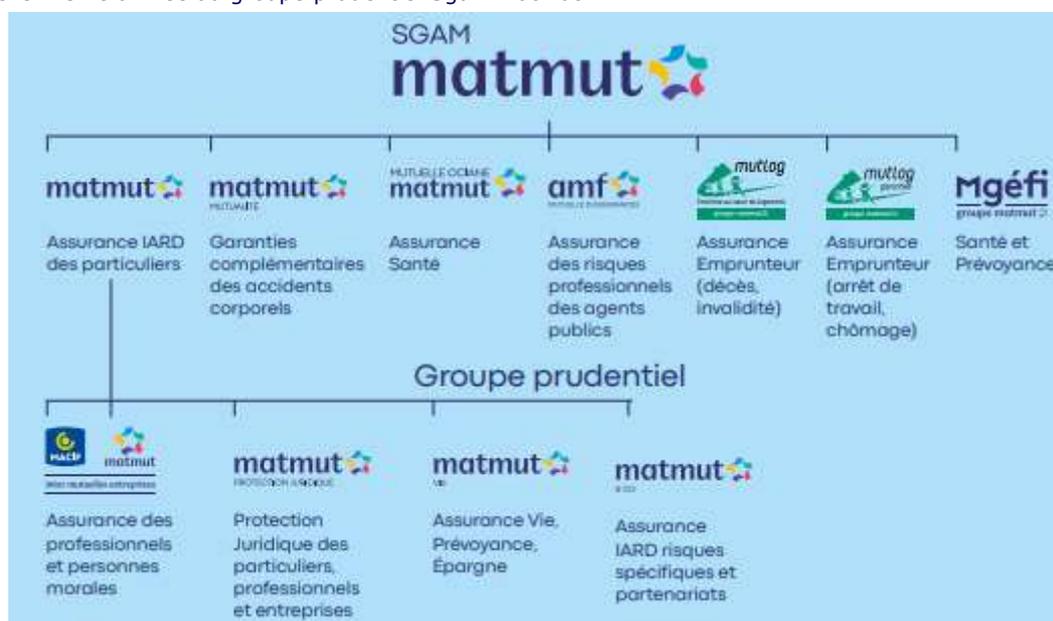
## SOMMAIRE

<b>Synthèse</b> .....	<b>4</b>
<b>PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b> .....	<b>8</b>
A1 - Présentation de l'activité .....	8
A2 - Résultats de souscription.....	9
A3 - Résultats des investissements.....	10
A4 - Résultats des autres activités.....	10
A5 - Autres informations .....	10
<b>PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>11</b>
B1 - Informations générales sur le système de gouvernance.....	11
B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité.....	13
B3 - Gestion des risques .....	14
B4 - Système de contrôle interne .....	17
B5 - Fonction d'Audit Interne .....	19
B6 - Fonction Actuarielle .....	20
B7 - Sous-traitance .....	21
B8 - Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité .....	22
B9 - Autres informations .....	22
<b>PARTIE C - PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>23</b>
C1- Risque de souscription .....	24
C2 - Risque de marché.....	24
C3 – Risque de crédit.....	26
C4 - Risque de liquidité.....	27
C5 – Risque opérationnel .....	27
C6 - Autres risques importants .....	29
C7 – Autres informations.....	31
<b>PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b> .....	<b>32</b>
D1- Actifs.....	33
D2 - Provisions techniques .....	35
D3 – Autres passifs .....	36
D4 – Méthodes de valorisation alternatives.....	36
D5 – Autres informations .....	36
<b>PARTIE E - GESTION DU CAPITAL</b> .....	<b>37</b>
E1- Fonds propres.....	37
E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	39
E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis .....	40
E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé .....	40
E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....	40
E6 – Autres informations.....	40
<b>ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS</b> .....	<b>41</b>

## SYNTHESE

### ACTIVITE ET RESULTATS

Matmut Protection Juridique (MPJ) est une société anonyme régie par le Code des assurances, filiale de Matmut Sam, elle-même affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut.



L'année 2023 voit le chiffre d'affaires de Matmut Protection Juridique progresser de 6.8 % par rapport à l'exercice 2022, pour s'établir à 54,6 millions d'euros.

### SYSTEME DE GOUVERNANCE

La gouvernance Matmut Protection Juridique garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

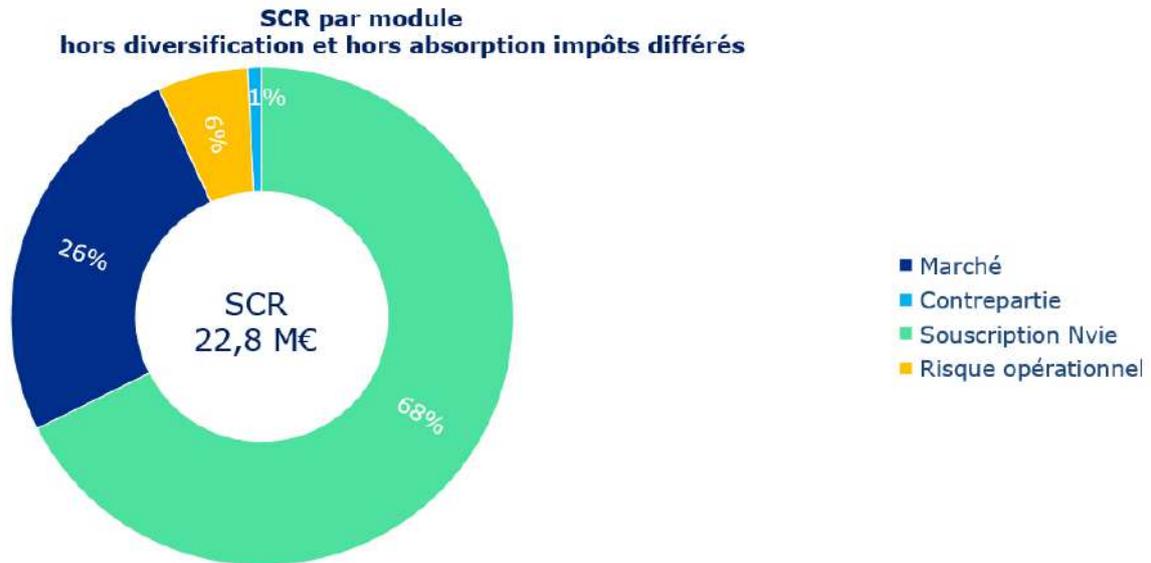
- L'assemblée générale d'actionnaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de Matmut Protection Juridique et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

## **PROFIL DE RISQUE**

Matmut Protection Juridique (MPJ) évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir de la formule standard du calcul du SCR.

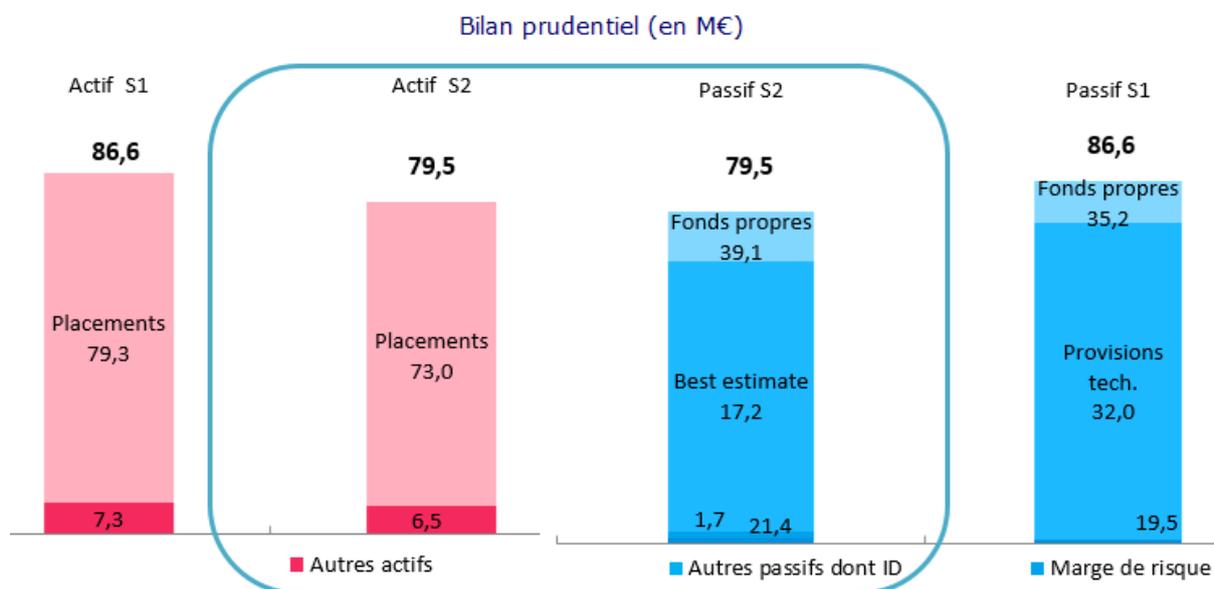


Elle est principalement exposée :

- au risque de souscription non vie (68%), composé essentiellement du risque de primes et de réserves attaché à l'assurance de protection juridique,
- au risque de marché (26%), composé du risque spread et du risque action du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

MPJ est par ailleurs exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

## VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



Le bilan 2023 se compose :

- à l'actif de 92% de placements (y compris l'immobilier d'exploitation) et 8% d'actifs divers,
- au passif de 49% de fonds propres - dont 7,5 millions d'euros de dettes subordonnées- , 22% de provisions techniques en Best Estimate, 2% de marge de risque et 27% d'autres passifs.

Matmut Protection Juridique n'a recours à aucune des mesures, prévues par la réglementation (article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE), améliorant sa solvabilité :

- ni transitoires (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- ni permanentes (correction pour volatilité, paramètres spécifiques propres – USP – appliqués à son profil de risque, ...) auxquelles elle est éligible.

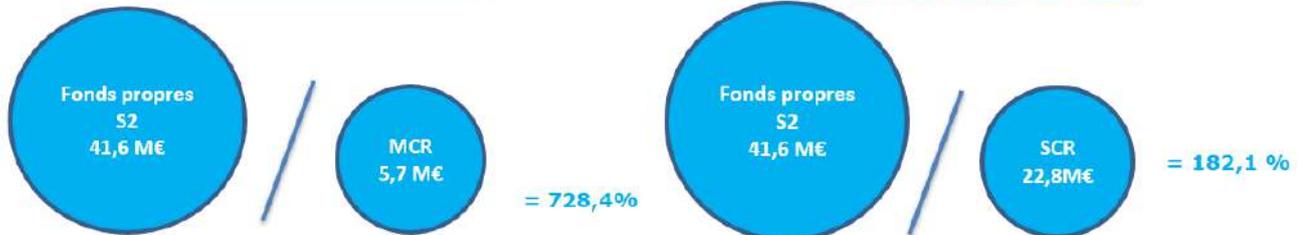
## GESTION DU CAPITAL

Ratio S2

**182,1%**  
**(+45,4 points vs 2022)**

Ratio de couverture du MCR

Ratio de solvabilité (SCR)



La progression du ratio de solvabilité (+45 points) s'explique par les effets combinés :

- la progression des fonds propres pruden­tiels (+10,1 millions d'euros), consé­cutive à la revalorisation des place­ments en valeur de marché et des provisions techniques en normes pruden­tielles (Best Estimate et Marge de Risque) ;
- la baisse du SCR de 0,1 million d'euros évolution majoritairement expliquée par l'ajustement des impôts différés.

Matmut protection Juridique dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

## **PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS**

### **A1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE**

Matmut Protection juridique, filiale de Matmut Sam, est une société anonyme régie par le Code des assurances, dédiée à l'assurance de protection de juridique des particuliers, des professionnels et des entreprises.

- Elle est l'assureur des garanties de protection juridique :
  - des biens en option des contrats automobile, moto, bateau et habitation,
  - en inclusion de contrats santé,
  - des contrats d'assurance IARD des professionnels et des entreprises.
- Elle gère les garanties de protection juridique Vie privée, en option du contrat mutualiste Matmut/SMAC.
- Elle propose des contrats collectifs souscrits par des organismes de type mutuelles d'assurance, comités sociaux et économiques, associations...
- Elle réassure les garanties de protection juridique distribuées par la Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires (MAPA) pour un montant de 2,8 M€.

Concrètement, ses services sont :

- l'assistance juridique par téléphone pour obtenir des avis et conseils sur l'étendue et les limites de ses droits, et lorsque la situation le nécessite, rendez-vous en visioconférence avec Juriste depuis une agence Matmut dans les principales villes de France,
- la protection juridique...

Matmut Protection Juridique détient un agrément relevant de la branche 17 – Protection juridique.

### **CHIFFRES CLES**

L'année 2023 est marquée par une relative stabilité du chiffre d'affaires et la poursuite de résultats techniques équilibrés.



### **FAITS MARQUANTS SURVENUS SUR LA PERIODE DE REFERENCE**

#### **MATMUT PROTECTION JURIDIQUE, ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

Outre ses politiques d'investissements financiers et d'achats responsables, l'action du groupe Matmut en faveur de l'environnement s'est notamment traduite par :

- la mobilisation de ses collaborateurs et de ses sociétaires à l'occasion du World Cleanup Day. Lors de la dernière édition, le 16 septembre 2023, plus de 3,5 tonnes de déchets sauvages ont été ramassés en seulement trois heures par les 500 participants. Dans la continuité de son engagement en faveur de l'environnement, la Matmut organise de nouvelles marches vertes en mai prochain, afin de faire toutes et tous ensemble un grand ménage de printemps dans la nature.
- Le renouvellement de son partenariat avec Plastic Odyssey pour lutter contre la pollution plastique. La Matmut renouvelle son soutien à Plastic Odyssey pour sa deuxième année d'expédition. Début 2024, le bateau change de cap : direction les îles du Pacifique ! De nombreuses escales sont prévues à la recherche de solutions au traitement difficile des déchets sur ces terres isolées en plein océan. Et dès l'été 2024, un nouveau défi attend cette fois Plastic Odyssey : l'Asie, continent le plus pollué au monde.

#### **UNE NOUVELLE DIRECTION POUR SECURISER LE PILOTAGE DE LA TRANSFORMATION DU GROUPE MATMUT**

Dans un monde marqué par l'incertitude et la complexité, et dans notre entreprise en pleine transformation, conduire les projets jusqu'à la ligne d'arrivée nécessite toujours plus de maîtrise. Dans ce contexte, le Groupe Matmut a décidé la création de la Direction du Pilotage de la Transformation avec un enjeu clé : la sécurisation des projets stratégiques et majeurs.

La mission de cette nouvelle direction : garantir une exécution de la transformation sereine et conforme aux attendus de coûts, qualité et délais. Le périmètre confié à cette direction concerne les chantiers stratégiques et majeurs, structurés autour des plans stratégiques « Plus de Matmut », et « Objectif Impact ». Cela représente une trentaine de projets emportant la transformation du groupe.

Concrètement, trois grandes dimensions structurent l'action de cette nouvelle direction : la planification, le suivi et le co-pilotage.

## RESULTATS 2023

L'activité de Matmut Protection Juridique repose sur une offre d'assurance s'adressant à la fois aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises visant la défense de leurs droits juridiques.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2023	2022	Variation 2023 2022	
Protection juridique	7 045	8 582	-1 537	-17,9%
Résultat de souscription	7 045	8 582	-1 537	-17,9%

Malgré l'augmentation des cotisations acquises (+ 3,5 millions d'euros), le résultat technique est en baisse de 17,9% (- 1,5 million d'euros), en raison de la hausse des charges de sinistres (+ 2,9 millions d'euros) et des frais généraux.

La baisse du résultat financier de 0,7 million d'euros s'explique par une diminution des plus-values nettes sur cessions.

## CONTROLE MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

Matmut Protection Juridique est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

## NOMS ET COORDONNEES DES AUDITEURS EXTERNES

NOM	ADRESSE
SEC Burette	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen

## A2 - RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Matmut Protection Juridique appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en K€	2023	2022	Variation 2023 2022	
Cotisations acquises brutes	54 571	51 092	3 479	6,8%
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 30 389	- 27 421	- 2 968	10,8%
Ratio prestations/cotisations	55,7%	53,7%		
Cotisations cédées	-	-	-	-
Prestations / provisions cédées	-	-	-	-
Commissions réassureurs	-	-	-	-
Produits de placement alloués	987	1 042	55	-5,3%
Frais	- 18 123	- 16 131	- 1 992	12,3%
<b>Résultat technique - Toutes activités</b>	<b>7 045</b>	<b>8 582</b>	<b>- 1 537</b>	<b>-17,9%</b>
<b>Ratio combiné net (sur primes acquises)</b>	<b>88,9%</b>	<b>85,2%</b>		

Le résultat technique diminue de 1,5 millions d'euros par rapport à 2022 (il passe de 8,6 millions d'euros à 7 millions d'euros).

Pour l'année 2023, la hausse cumulée de la charge de prestations de 2,9 millions d'euros (+10,8%) et des frais de 2,0 millions d'euros (+12,3%) est un peu plus élevée que la hausse des cotisations qui augmente de 3,5 millions d'euros (+6,8%) par rapport à 2022. En conséquence, le ratio combiné net d'inventaire se dégrade légèrement, et s'établit à 88,9%.

### **A3 - RESULTATS DES INVESTISSEMENTS**

Le résultat financier s'établit à 2.1 millions d'euros, en baisse par rapport à 2022 :

en K€	2023	2022	2023-2022
Résultat Financier	2 098,9	2 785,8	-686,8

La baisse des plus-values réalisées explique cette variation du résultat. Les revenus et les plus-values réalisées sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en K€)	Revenus nets des Δ Amortissements			PV Réalisées		
	2023	2022	2023-2022	2023	2022	2023-2022
Obligations	1 816,3	1 479,6	336,6	47,2	433,0	-385,8
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	131,8	427,4	-295,5	451,1	843,9	-392,8
Trésorerie et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>1 948,1</b>	<b>1 907,0</b>	<b>41,1</b>	<b>498,3</b>	<b>1 276,9</b>	<b>-778,6</b>

### **A4 - RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES**

Matmut Protection Juridique n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment. Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- par le résultat exceptionnel,
- et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

Ce résultat des autres revenus et dépenses est constant par rapport à 2022 (- 57 K€). Cette évolution s'analyse comme suit :

Montant en K€	2 023	2 022	Variation 2023 2022	
Autres éléments non techniques	-4	0	-4	0,0%
Participation des salariés	-762	-769	7	0,9%
Résultat exceptionnel	-290	-270	-20	-7,5%
Impôt sur les sociétés	-1 722	-1 682	-40	-2,4%
<b>Total des autres revenus et dépenses</b>	<b>-2 778</b>	<b>-2 721</b>	<b>-57</b>	<b>-2%</b>

L'augmentation de la charge d'impôt sur les sociétés et du résultat exceptionnel expliquent en totalité la variation constatée.

### **A5 - AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## **PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE**

### **B1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE**

#### **ADMINISTRATION ET DIRECTION DE MATMUT PROTECTION JURIDIQUE**

Matmut Protection Juridique est une société anonyme régie par le Code des assurances.

Sa gouvernance repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent l'administration, la gestion et le contrôle :

- L'Assemblée générale des actionnaires, qui se réunit sous la forme ordinaire ou extraordinaire,
- Le Conseil d'administration, élu par l'Assemblée générale,
- Le Directeur général, nommé par le Conseil d'administration.

Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du conseil d'administration.

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE**

Organe délibérant, l'assemblée générale se prononce sur tout sujet qui lui est dévolu par la réglementation en vigueur et les statuts de l'entreprise, en particulier, sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé et les orientations stratégiques de la société après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration.

Elle procède à la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration, ratification des cooptation ou renouvellement de membres sortants, délibère sur leur éventuelle révocation, et procède à la nomination ou au renouvellement des commissaires aux comptes.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est composé de 7 administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société, veillent à leur mise en œuvre et approuvent les comptes annuels, les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

En sa qualité de filiale de Matmut Sam, affiliée à la SGAM Matmut, le conseil d'administration de Matmut Protection Juridique bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 4 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité des nominations et rémunérations, en charge d'examiner les propositions de nominations et les conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants des entités du groupe,
- du comité éthique et durabilité, qui assure le suivi des questions relatives à l'éthique, la déontologie, et des actions de l'entreprise en matière environnementale.

#### **LE DIRECTEUR GENERAL**

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le respect des orientations prises par le conseil d'administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au conseil d'administration.

## LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à Matmut Protection Juridique dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Deux dirigeants effectifs ont été nommés pour Matmut Protection Juridique Sam : le Président du Conseil d'administration et le Directeur général.

## LES FONCTIONS CLES

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, Matmut Protection Juridique a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général de la Sgam Matmut :

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit une fois par an les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

## CHANGEMENT IMPORTANT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE SURVENU AU COURS DE L'EXERCICE

- Responsable de Fonction clé

Madame Virginie Le Mée a été nommée Responsable de Fonction Clé Gestion des risques à compter du 17 octobre 2023.

- Composition du Conseil d'administration

Monsieur Thierry Masson a démissionné de son mandat d'administrateur. Le Conseil d'administration a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

- Directeur général / Dirigeant effectif

Monsieur Thierry Masson a été nommé Directeur général et Dirigeant effectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Sailly.

## DROITS ET PRATIQUES RELATIFS A LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE DE MPJ

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des assurés de Matmut Protection Juridique.

## LES DIRIGEANTS

Les dirigeants de Matmut Protection Juridique bénéficient d'une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations de la Sgam Matmut, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement. Ces objectifs intègrent également des critères de développement durable, conformément aux engagements de la Sgam Matmut en matière de durabilité.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée, et préservent les intérêts et résultats à long terme de l'entreprise.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

## LES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

## **B2 - EXIGENCES DE COMPETENCE, HONORABILITE ET DISPONIBILITE**

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs, les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective	Individuelle
Conseil d'administration	Dirigeants effectifs
Marché de l'assurance	Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques
Marché financier	Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières
Stratégie du groupe	Fonctions clés
Modèle économique	<b>Compétences communes à toutes les fonctions clés :</b> Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée
Système de gouvernance	<b>Gestion des risques :</b> Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	<b>Actuariat :</b> Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité  <b>Conformité :</b> Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité  <b>Audit interne :</b> Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

## ÉVALUATION DES COMPETENCES

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

## ÉVALUATION DE L'HONORABILITE

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

## ÉVALUATION DE LA DISPONIBILITE

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés, disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, est réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

## **B3 - GESTION DES RISQUES**

### ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, MPJ a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que MPJ est prête à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur trois comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** identifie, examine et évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de MPJ. A ce titre, il effectue chaque année la revue de la cartographie des risques majeurs, examine les politiques écrites, les procédures d'identification, de gestion et de suivi des risques et les rapports prudentiels soumis pour approbation au conseil d'administration. Il veille aux activités de contrôle interne du Groupe et s'assure de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctives et plans d'action.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe, la stratégie des placements financiers et veille au respect des orientations prises par le Groupe en matière de finance durable. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.
- **Le Comité Ethique et Durabilité** veille à la mise en œuvre des exigences réglementaires relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption et traite les signalements reçus dans le cadre de la procédure d'alerte. Il suit les actions ou engagements du groupe en matière sociétale ou environnementale et s'assure de leur cohérence avec la stratégie RSE validée par le conseil d'administration.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**  
Ce comité examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont MPJ avec les objectifs fixés.  
Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.

- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**  
Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et à la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de MPJ ainsi que les responsables de fonctions clés.
- **Le Comité CSRD**  
Ce comité a pour mission :
  - de partager la connaissance des exigences réglementaires en matière de durabilité,
  - d'organiser la mise en œuvre et le suivi des travaux de mise en conformité nécessaires,
  - d'informer les participants des travaux engagés par le Groupe, répondant aux enjeux RSE et impactant son activité et celle des entités solos dont MPJ.
- **Le Comité financier**  
Ce comité financier définit la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique d'investissement, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin).

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

## ANIMATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels MPJ peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de MPJ.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris sur les risques émergents, les risques en matière de durabilité et le processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité, et actualise le système de gestion des risques en conséquence,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- les travaux relatifs aux problématiques de durabilité, de changement climatique et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général,
- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée MPJ ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

## EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. MPJ utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de MPJ lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

## PROCESSUS ORSA REGULIER

Chaque année le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la politique ORSA, validée par le Conseil de surveillance.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

**La Phase 1** a notamment pour objectif de procéder à des analyses rétrospectives et d'anticiper les impacts de nouvelles tendances et évolutions d'hypothèses techniques ou économiques depuis le dernier ORSA, grâce notamment à :

- ✓ la réalisation de mesures de sensibilité ponctuelles,
- ✓ des comparaisons des résultats de l'exercice N 1 avec les indicateurs prévisionnels N-1 de l'ORSA (backtesting).

Au cours de **la Phase 2**, des réflexions sont menées autour des scénarios envisageables. Le Groupe de Prospectives Economiques coordonne les consultations et échanges internes permettant de formaliser de manière collégiale une proposition de scénarios central, alternatif et de stress techniques, financiers, opérationnels ou combinés, avec un descriptif détaillé des principes de chaque scénario et des hypothèses sous-jacentes.

Les résultats de ces premières réflexions sont restitués en Comité de Pilotage Economique autour de la définition :

- des deux scénarios, construits sur des hypothèses de souscription, sinistralité, provisionnement, réassurance, économiques et financières :
  - Le scénario central, correspondant aux objectifs de développement et de performance du plan stratégique d'affaires de SGAM Matmut
  - Le scénario alternatif, fondé sur des hypothèses différenciées par un contexte généralement moins favorable qui peut contraindre à des actions de gestion défensives.

Ces deux scénarios permettent de matérialiser, en norme prudentielle, une « aire des possibles » de trajectoire des indicateurs stratégiques de pilotage, traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique.

- des scénarios de stress, élaborés notamment à partir de :
  - la contribution de diverses parties prenantes internes à Matmut et à ses entités affiliées,
  - la cartographie des risques majeurs,
  - une veille externe – par exemple des scénarios imposés par l'autorité de contrôle ou des scénarios envisagés par des pairs qui présentent un profil de risque similaire.

**La Phase 3** porte sur les évaluations et analyse des 3 composantes de l'ORSA (BGS, respect permanent des obligations de solvabilité et mesure de la déviation du profil de risque du groupe par rapport à l'utilisation de la

formule standard). Les résultats des projections des scénarios central, alternatif et scénarios de stress sont confrontés au capital limite, défini dans la politique de gestion des risques.

L'évaluation du besoin global de solvabilité couvre tous les risques significatifs auxquels le Groupe Matmut est exposé, dont les risques de durabilité. L'intégration de ces risques aux risques quantifiables dans la formule standard se mesurent spécialement au travers de :

- ✓ L'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des événements climatiques (inondations, sécheresse, grêle, ...), et leurs impacts sur les biens et les personnes, qui sont mesurés dans les sous modules « Risque catastrophe » de chacun des modules de souscription Non-vie, Vie et Santé de la formule standard ; De même, les risques issus des troubles sociaux (insurrection, émeutes, mouvements de grève sont mesurés dans ces sous-modules,
- ✓ les risques sociaux relatifs aux conditions et à l'organisation du travail et les risques de non-conformité à la réglementation en matière ESG, qui sont intégrés au module opérationnel.

Parallèlement, les risques de durabilité non quantifiables sont pris en compte dans le BGS par des éléments de maîtrise : analyse double matérialité, stratégie de décarbonation, comitologie associée au risque de durabilité...

En cas d'incohérence entre les évaluations prospectives et les orientations stratégiques, les résultats permettent de calibrer des alternatives possibles, actions correctives envisageables ou management actions qui sont construites sur la base d'une démarche collaborative avec les référents métiers. Les simulations ORSA présentées en CPE pour validation intègrent ces actions correctrices.

Au cours de **la phase 4** est rédigé le rapport qui présente notamment :

- le Profil de risque et le système de gestion des risques,
- les scénarios retenus,
- les résultats des projections et l'analyse de la solvabilité.

## PROCESSUS ORSA PONCTUEL

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle et significative du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

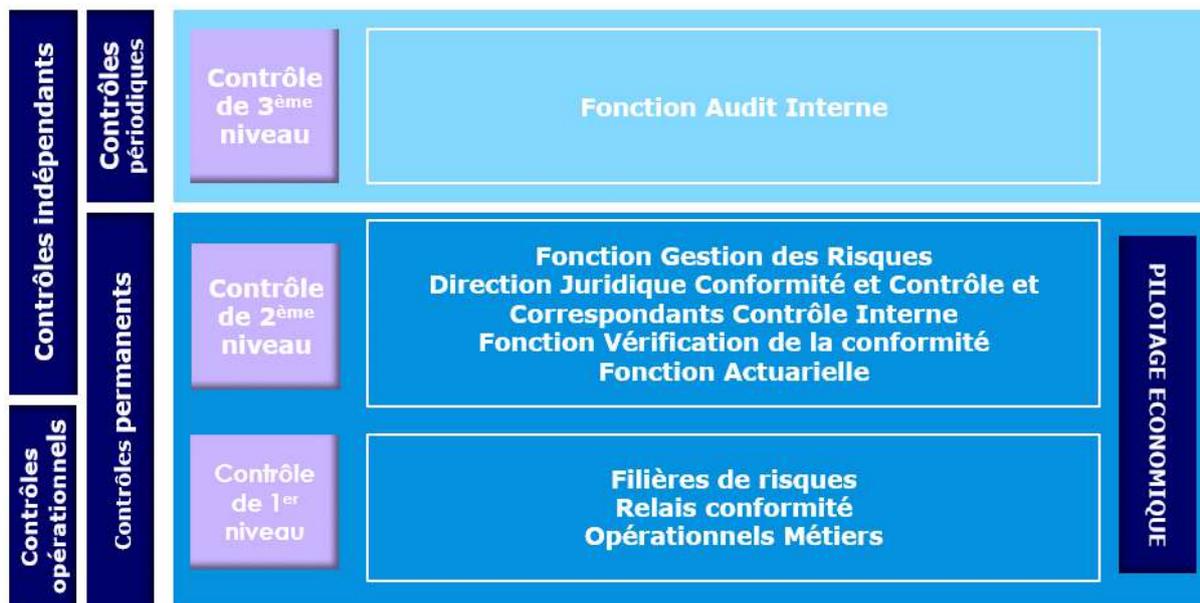
## **B4 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

### DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de MPJ par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution.  
Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques locaux de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :
  - o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
  - o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

## LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

### DESCRIPTION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière,
- Durabilité.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de MPJ.

## ANIMATION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur juridique, conformité et contrôle du Groupe.

Pour veiller à la vérification de la conformité de MPJ, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

## **B5 - FONCTION D'AUDIT INTERNE**

### DESCRIPTION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la Sgam Matmut et des entités qui constituent celle-ci.

Elle a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de ces structures, des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigation ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales et réglementaires, aux normes et usages professionnels, ainsi qu'aux politiques, directives et stratégies en place,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés pour garantir la régularité et la sécurité desdites opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des systèmes d'information et la pertinence des structures organisationnelles,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les stratégies définies et qu'ils sont effectivement menés à bien,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques applicable.

### ANIMATION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est incarnée par le directeur « groupe », responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques qui tient compte des propositions des différents dirigeants et responsables visés ci-dessus, dont ceux de MPJ, ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Ce plan est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes de la SGAM Matmut. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction « audit interne » est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du directeur de l'audit interne, au directeur général de la SGAM Matmut , et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes de cette même SGAM,
- l'absence de toute fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, par ailleurs astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la SGAM Matmut et des entités qui la constituent.

Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut de toute remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA),
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- des règles d'affectation des auditeurs sur chaque mission, et ce de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut, de l'état d'avancement et des conclusions des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations. Ces sujets donnent lieu également à des échanges avec les dirigeants et responsables de MPJ pour les aspects qui les concernent.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction « audit interne » sont formalisés dans une politique et une charte dédiées.

## **B6 - FONCTION ACTUARIELLE**

### **DESCRIPTION DE LA FONCTION ACTUARIELLE**

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

### **ANIMATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE**

La fonction actuarielle est incarnée par le Directeur responsable de la Direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

## **B7 - SOUS-TRAITANCE**

Matmut Protection Juridique confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

### **POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE**

L'externalisation de ces activités expose Matmut Protection Juridique à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, Matmut Protection Juridique a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- suivi et contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI) et au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en deux catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants.

## **SOUS-TRAITANCE DES ACTIVITES OU FONCTIONS OPERATIONNELLES IMPORTANTES OU CRITIQUES**

Les activités importantes ou critiques que Matmut Protection Juridique externalise sont listées ci-dessous :

<b>Types d'activités externalisées</b>		<b>Ressort territorial</b>
<b>Financier</b>	Gestion d'actifs financiers	France
<b>Logistique</b>	Archivage de dossiers de gestion	France

Matmut Protection Juridique n'externalise aucune fonction clé (hors intragroupe).

## **B8 - EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT A LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITE DES RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE**

Le système de gouvernance Matmut Protection Juridique, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

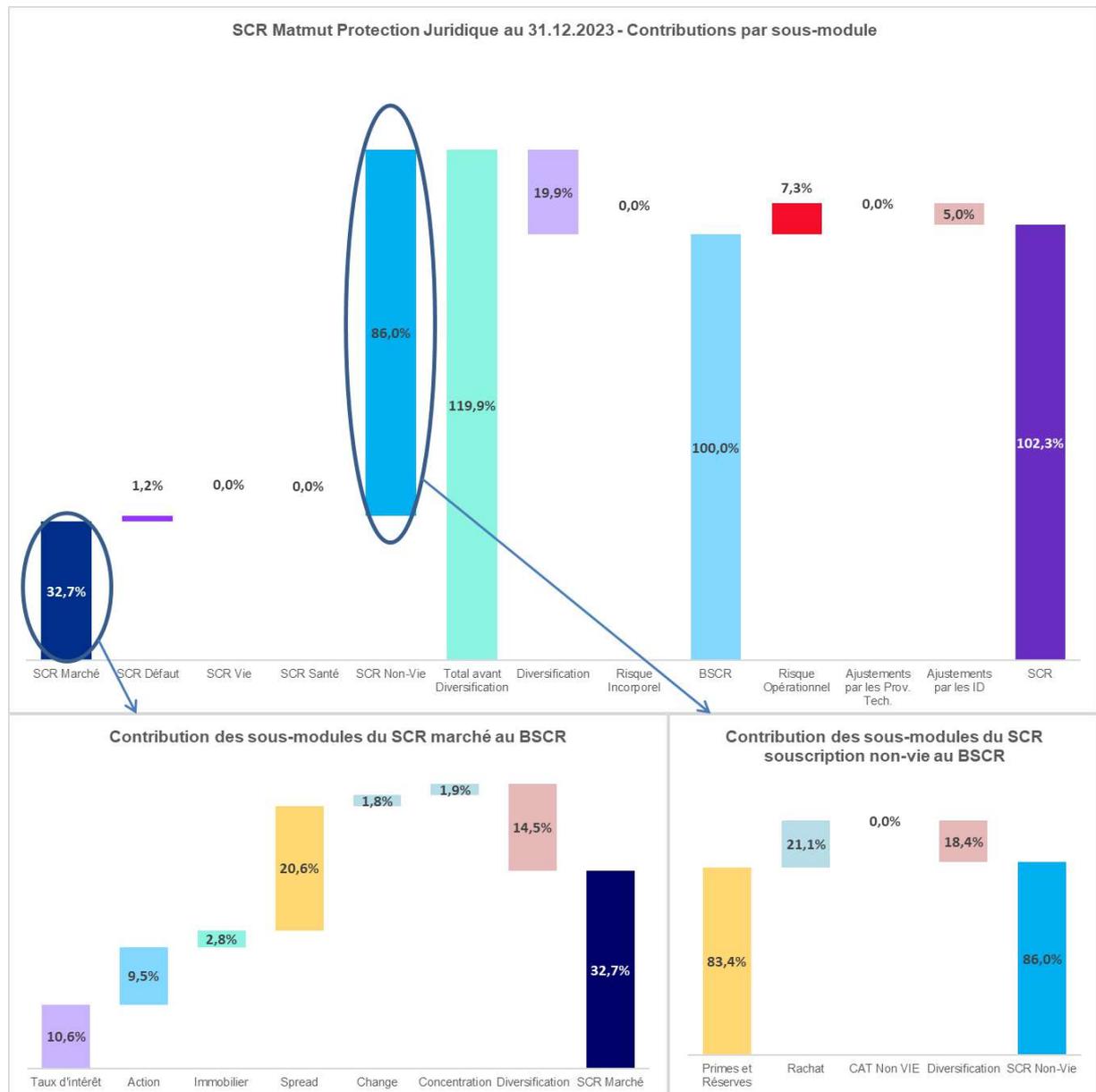
## **B9 - AUTRES INFORMATIONS**

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

## PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels Matmut Protection Juridique est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour mener à bien sa stratégie tout en préservant sa solvabilité et sa solidité financière.

Le profil de risque, déterminé par le SCR, est composé comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription** représentant 86,0% du total du SCR de base (BSCR) ;
- **Le risque de marché** représentant 32,7% du total du SCR de base (BSCR). Le risque spread porte le poids le plus significatif (20,6%) en raison de la proportion des actifs obligataires dans le total des placements.

**Le risque de contrepartie** est mineur (1,2%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 19,8% du SCR de base (BSCR).

## **C1- RISQUE DE SOUSCRIPTION**

### **EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

Le profil de risque de Matmut Protection Juridique est relativement standard sur le marché de l'assurance. Il s'agit de risques de masse sans particularités tant en matière de garanties que de concentration.

### **COMPOSITION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

Le risque de souscription non-vie couvre la totalité du risque de souscription sur la ligne d'activité (LoB) Protection Juridique.

Ce risque de souscription non-vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves, et dans une moindre mesure un risque de rachat.

### **DEMARCHE DE DURABILITE**

Matmut Protection Juridique s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par type de bien, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs fixés avec la Direction de la SGAM Matmut et le Conseil d'administration de la société.

### **CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Protection Juridique (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

### **REDUCTION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

De par la nature de son activité, Matmut Protection Juridique n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

### **SENSIBILITE DU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

Matmut Protection Juridique réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs, en particulier, sur la gestion de ses actifs.

Néanmoins, de par la nature spécifique de ses activités, la volatilité du risque de souscription de Matmut Protection Juridique est très faible. Il n'existe pas pour cette entité de scénario « technique » ORSA crédible pouvant amener à un ratio de couverture inférieur à 100%.

### **DEPENDANCE ENTRE LES RISQUES**

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2023 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 204% serait porté à 227% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 134% dans une hypothèse non réaliste de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste proche du seuil réglementaire des 100%.

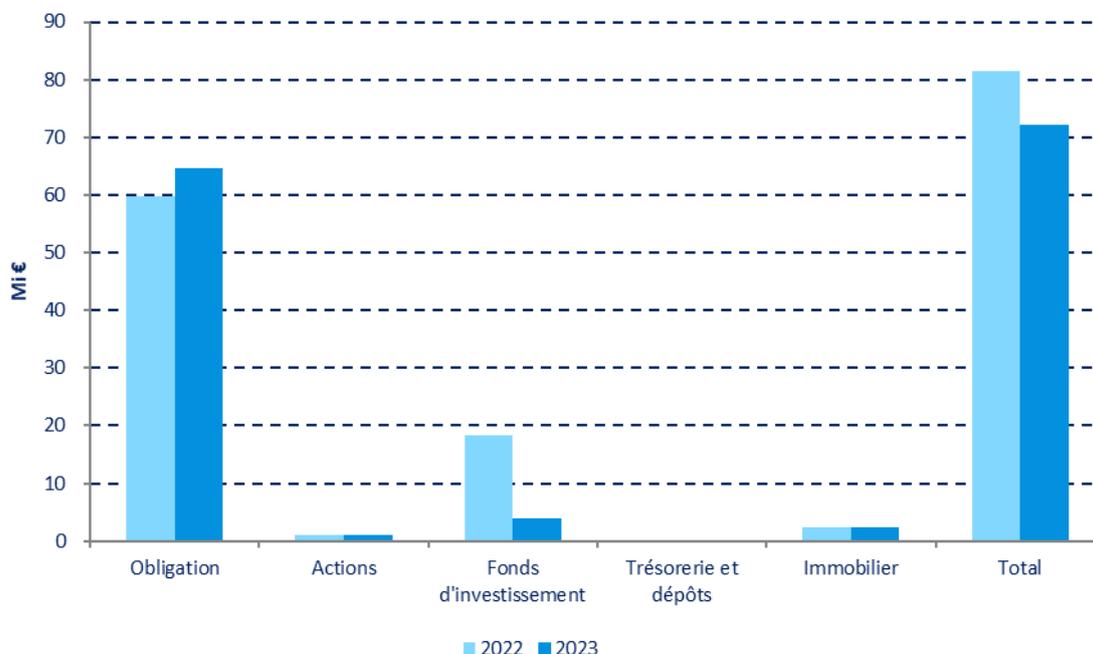
## **C2 - RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

## EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 72 millions d'euros contre 81 millions d'euros en 2022. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2022, sont représentées ci-dessous :

### Evolution de l'allocation d'actifs



La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d'actifs de Matmut Protection Juridique reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en légère hausse sur 2023.

Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de « A » pour une maturité moyenne de 9 ans.

#### ✓ ESG

Matmut PJ met en place une approche portant sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). L'objectif de cette démarche est d'améliorer la qualité du portefeuille d'actifs, au regard de ces trois enjeux, tout en conservant sa performance sur le long terme.

Matmut PJ s'appuie essentiellement sur la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) mise en place par le groupe OFI Invest qui gérait environ 75 % de ses actifs au 31 décembre 2023.

Cette politique repose sur une liste d'enjeux génériques répartis en onze grandes thématiques déclinant les thèmes ESG et climatiques. La méthodologie d'analyse se fonde sur une approche sectorielle mettant l'accent sur les enjeux significatifs de chaque émetteur au regard de son activité et pouvant avoir un impact immédiat (ou différé) sur sa valeur. Sur cette base, chaque critère est pondéré afin d'obtenir l'évaluation globale de l'émetteur : sa note ESG.

À cette première évaluation, s'ajoutent d'éventuels malus, en cas de controverses non encore intégrées dans la notation des enjeux clés et bonus.

L'analyse des controverses ESG est réalisée au regard des principales conventions internationales, telles que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Une attention particulière est portée à l'engagement actionnarial des entreprises détenues en portefeuille via la formalisation d'une politique de vote et d'engagement dont l'objectif est de sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Concernant le changement climatique et plus précisément les risques de transition, OFI communique une analyse carbone des émetteurs et du portefeuille plus globalement, avec, d'une part, les émissions financées et d'autre part, l'intensité carbone du portefeuille.

En complément du suivi de ces émissions de gaz à effet de serre, Matmut PJ applique, sur la totalité de ses actifs gérés, l'ensemble des politiques d'exclusion mises en place par OFI Invest, qui concernent les exclusions sectorielles du charbon, tabac, armes non conventionnelles, le Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels, huile de palme et produits chimiques dangereux.

## COMPOSITION DU RISQUE DE MARCHÉ

Du point de vue « coût en capital réglementaire », l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 7 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché 2023 (en K€)		
Risque de marché après diversification	7 308	100%
Risque Taux d'intérêt	2 365	32%
Risque Action	2 129	29%
Risque Immobilier	615	8%
Risque de Spread	4 593	63%
Risque de Concentration	426	6%
Risque de change	412	6%
Diversification	-3 232	-44%

## SENSIBILITE AU RISQUE DE MARCHÉ

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Protection Juridique comme toute entité de la Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Protection Juridique à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

## C3 – RISQUE DE CREDIT

Ce risque est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels MPJ est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

## EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Matmut Protection Juridique est soumise au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Ce risque de crédit est toutefois limité dans la mesure où l'activité de Matmut Protection Juridique ne nécessite pas de faire appel à de la réassurance et n'a de ce fait pas de créances de réassurance dans son bilan.

Les comptes courants internes et comptes bancaires représentent le poste le plus important. Les contreparties de type 2 sont majoritairement composées des créances envers les sociétaires.

Globalement, le volume de contreparties reste limité pour Matmut Protection Juridique.

## CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Au regard des contreparties concernées par le risque de crédit et, plus particulièrement, des assiettes, il n'est pas détecté de concentration de risque pour Matmut Protection Juridique.

## RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, Matmut Protection Juridique met en œuvre les règles internes édictées dans la politique de réassurance Groupe visant à atténuer le risque de contrepartie.

## SENSIBILITÉ AU RISQUE DE CRÉDIT

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Protection Juridique, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

## DÉPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

## C4 - RISQUE DE LIQUIDITE

L'exposition au risque de liquidité se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la duration du passif. L'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

## BENEFICES ATTENDUS SUR PRIMES FUTURES

Matmut Protection Juridique détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les réaffecte par ligne d'activité (LoB).

Au titre de l'exercice 2023, les bénéfices attendus sur primes futures s'élèvent à 10,2 millions d'euros.

## C5 – RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

## EXPOSITION AU RISQUE OPERATIONNEL

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel de Matmut Protection Juridique, représente 7,2% du SCR (ou 7,3 % du BSCR ou 5,8% du SCR hors diversification interne et absorption des impôts différés).

## RISQUE D'OBSOLESCENCE DU SYSTEME D'INFORMATION

Le système d'information constitue un actif clé de la performance, de l'indépendance et de la pérennité de l'entreprise dans la mesure où il contribue très fortement à la réalisation de son plan stratégique.

Un système d'information vieillissant dont la maîtrise technique et technologique globale est déficiente voire plus garantie expose l'entreprise à 3 risques principaux :

- désuétude des systèmes : dépendant vis-à-vis d'un éditeur, évolutivité de la gamme...
- limites techniques des actifs informatiques pouvant à terme obérer la stratégie métier,
- manque de compétences humaines disponibles pour opérer sur des systèmes désuets.

## RISQUES CYBER

Un cyber risque se définit comme toute atteinte au bon fonctionnement des systèmes d'information (basé sur les principes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, de preuve).

Ce risque vise en particulier les scénarios d'ampleur impactant la cyber résilience, avec des conséquences significatives : interruption du SI, donc de l'activité, vol de données personnelles, rançon... Il peut être illustré par les scénarios suivants, tirés des principes méthodologiques de l'EIOPA<sup>1</sup> permettant d'effectuer des tests de stress cyber dans le milieu de l'assurance :

- Attaque par Ransomware,
- Déni de service,
- Fuite de données massive,
- Cryptojacking (Détournement de la puissance de calcul de la Matmut pour générer de la crypto-monnaie)
- Transaction non autorisée
- Indisponibilité de l'infrastructure de paiement,
- Indisponibilité d'un ou plusieurs centres de données.

### RISQUES DE NON QUALITE DES DONNEES

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

Le Groupe a mis en place une politique de qualité des données qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

### RISQUES D'INADEQUATION DE LA GESTION DES PROJETS AUX ENJEUX DU GROUPE

Dans un contexte de transformation, disposer d'une gestion adaptée de ses projets constitue un enjeu majeur pour l'entreprise afin de répondre aux objectifs stratégiques qu'elle s'est fixée.

Nouvellement créée, la Direction du Pilotage de la Transformation a pour objectif de garantir une exécution sereine et conforme aux attendus de coûts, qualité et délais, des chantiers stratégiques, notamment à forte dimension transverse.

### RISQUES D'INTERRUPTION D'ACTIVITE

Les risques de sécurité considèrent également la crise et les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...), pouvant avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisée dans la politique de gestion de crise et de continuité d'activité.

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des Locaux, des Ressources Humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de gestion de crise et de continuité d'activité et d'un plan de secours informatique.

### RISQUES LIES A LA SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La Sgam assure un contrôle des activités sous-traitées via un dispositif qui s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes et critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des sous-traitants, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

### RISQUES DE NON-CONFORMITE A LA REGLEMENTATION

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposé en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

---

<sup>1</sup> [https://www.eiopa.europa.eu/publications/methodological-principles-insurance-stress-testing-cyber-component\\_en](https://www.eiopa.europa.eu/publications/methodological-principles-insurance-stress-testing-cyber-component_en)

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 6 thématiques : Gouvernance – Ethique et déontologie – Données à caractère personnelles – Sécurité financière – Protection de la clientèle et Durabilité (cf. infra § B.4).

## REDUCTION DU RISQUE OPERATIONNEL

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Matmut Protection Juridique s'appuie notamment sur des dispositifs du groupe tels que :

- la mise en place et l'application de politiques dédiées : politique de contrôle interne, de conformité, de gouvernance et de gestion des risques du SI, de gestion de crise et de continuité d'activité, de qualité des données,
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),

Le dispositif de gestion des incidents en place au sein de MPJ consiste à identifier, collecter, analyser les incidents opérationnels afin de compléter le référentiel des risques opérationnels et d'objectiver l'évaluation et le suivi de ces risques.

La collecte des incidents et le suivi des plans d'actions concourent à l'amélioration continue des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel.

- un plan de gestion de crise et de continuité d'activité, un dispositif de gestion de crise et un plan de secours informatique,
- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

## **C6 - AUTRES RISQUES IMPORTANTS**

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut. Cette dernière revêt une dimension groupe, en ce sens elle est coordonnée avec les cartographies de risques Top Down des entités affiliées. Elle fait l'objet d'une revue annuelle et d'une présentation au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Outre qu'elle constitue un outil de la gestion des risques, la cartographie des risques majeurs participe :

- à la définition du plan stratégique du Groupe,
- à la description de son profil de risques,
- et à la définition des scénarios de stress de l'ORSA.

Parmi les 22 risques retenus (la plupart d'entre eux ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risques de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4 « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel »), les risques « stratégiques » sont :

- ✓ Liés au développement
  - Risques de mauvais choix de développement – Business model,
  - Risque de rupture ou d'échec d'un partenariat majeur existant,
  - Risque de permanence de la gouvernance et d'efficacité des plans de relève.
- ✓ Liés à l'environnement
  - Risque de réputation,
  - Risques environnementaux,
  - Risque d'environnement économique dégradé.

Face à ces risques stratégiques, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

## RISQUES DE MAUVAIS CHOIX DE DEVELOPPEMENT – BUSINESS MODEL

Le Groupe Matmut, comme toute entreprise, développe ses activités dans un environnement économique, technologique, réglementaire, sociétal ... complexe et en mutation constante, nécessitant des adaptations permanentes de son business model.

Dans ce contexte, il est exposé à des risques de choix inadaptés de son modèle économique, d'absence ou de défaillance dans sa mise en œuvre, et au risque inhérent à l'intégration du risque de transition associé au risque de durabilité et au risque réglementaire dans sa stratégie.

Pour les entités qui opèrent sur le marché de l'assurance auto et habitation principalement, la modification des comportements et habitudes des consommateurs en lien avec le dérèglement climatique (développement du co-voiturage, de l'éco-partage, de l'utilisation des transports en commun, choix de la ruralité,...), les évolutions réglementaires (interdiction de la vente des véhicules thermiques et de la location de certains logements, développement des zones ZFE, économie circulaire sur les pièces détachées auto...), les nouvelles technologies (véhicules électriques, voitures autonomes,...) sont susceptibles d'impacter leur modèle d'affaires, leurs résultats et leur solvabilité.

Afin d'anticiper et maîtriser au mieux ces risques et adapter son business model, une veille stratégique, des mesures des impacts multidimensionnels des choix de développement par des analyses de risques (intégrant le risque de durabilité) en complément des projections économiques et financières des plans stratégiques sont réalisées de manière régulière.

#### RISQUE DE RUPTURE OU D'ECHEC D'UN PARTENARIAT MAJEUR EXISTANT

La stratégie de développement du Groupe Matmut se traduit, pour ses entités, par la mise en œuvre de partenariats stratégiques permettant de proposer à ses assurés une offre de produits et services adaptée et répondant à ses besoins, et renforcer sa présence sur certains marchés.

S'ils sont porteurs d'opportunités, ces partenariats majeurs présentent des risques tels :

- des pertes financières liées au retard de la conclusion du contrat,
- des résultats commerciaux et/ou financiers en décalage par rapport au business plan initialement conçu,
- le non renouvellement ou la rupture du contrat.

Afin de limiter ces risques, un suivi de ces partenariats est effectué par le contrôle de gestion central avec la contribution des entités métiers, afin de piloter leur performance économique et technique, formuler puis mettre en œuvre les éventuelles actions de réorientation nécessaires, le cas échéant, avec la participation du partenaire.

#### RISQUE DE PERMANENCE DE LA GOUVERNANCE ET D'EFFICACITE DES PLANS DE RELEVÉ

La taille du groupe, les partenariats, et la mise en œuvre du groupe prudentiel ont conduit le Groupe Matmut à déployer une démarche préventive pour assurer sa pérennité, adapter et renforcer la gouvernance et ainsi faire face aux enjeux de demain. Ainsi, le Groupe :

- a élaboré et suit un plan de relève, un outil qui doit permettre de garantir la continuité de l'organisation en identifiant les postes clés, en mesurant le risque de défaillance des personnes qui les occupent et en mettant en œuvre les actions nécessaires pour en assurer la succession,
- suit la pyramide des âges des collaborateurs et des instances dirigeantes,
- a défini les règles garantissant une bonne articulation entre la gouvernance des entités juridiques et la coordination entre les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés.

#### RISQUE DE REPUTATION

La réputation est un actif stratégique pour le développement et la valeur du Groupe Matmut car elle contribue à asseoir sa notoriété auprès de ses assurés, du public, des consommateurs, des partenaires, fournisseurs et investisseurs.

Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact négatif que peut avoir une erreur de gestion et la communication associée, un mauvais positionnement en matière de durabilité, le choix d'un sous-traitant ou d'un partenaire sur l'image de l'entreprise, sa marque, son attractivité.

Le développement de l'usage des ressources, des services et outils numériques pour partager de manière instantanée un avis ou une information sur une entreprise accroît le risque d'image et de réputation.

Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'un dispositif de veille en temps réel de toute citation de son nom et de celui de ses filiales, sur l'ensemble des supports de communication : presse, forums, blogs, réseaux sociaux. Le cas échéant, le Groupe ou l'entité concernée met en place une cellule de crise afin de déployer des plans d'action et une communication de crise.

#### RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le changement climatique expose le Groupe Matmut à des risques environnementaux qui se composent des risques suivants :

- le risque physique, résultant de l'augmentation de la fréquence et du coût des aléas climatiques sur les biens (inondations, sécheresses, grêles, ...) et des conséquences du réchauffement climatique sur le risque vie (apparition de nouvelles maladies, de nouvelles zones affectées par des maladies chroniques telles que le paludisme, ...),
- le risque de transition, résultant du retard, de la défaillance ou de la survenance brutale des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, compatible avec la transition écologique,
- le risque de responsabilité, correspondant aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique induit (risques juridiques et de

réputation) : liés aux impacts financiers des demandes de compensation de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, ainsi par exemple des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes ou fortement émettrices de GES ou l'assurance d'entreprises polluantes.

Les risques environnementaux ont un impact direct sur les organismes d'assurance et modifient ou amplifient des risques déjà identifiés : risques financiers liés à l'augmentation de la charge sinistre et à la réduction des couvertures de réassurance climatique, à la dépréciation de la valeur des actifs détenus auprès d'émetteurs considérés comme exerçant une activité polluante ou faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser voire interdire certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES), perte de chiffre d'affaires, risque de pénurie de matières premières, risque de crise sanitaire, risques juridiques et de réputation.

Ces risques font l'objet d'un suivi dédié et régulier au travers d'indicateurs de développement, de rentabilité et de solvabilité.

#### **RISQUE D'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DEGRADE**

Ce risque traduit le risque d'inflation élevée ou de stagflation, la poursuite de la hausse des taux ou la pérennité de taux à un niveau élevé créant de forts impacts sur la charge sinistres (coûts moyens des réparations, de la main d'œuvre ..., des provisionnements), sur le taux d'impayés des cotisations ou sur la croissance du portefeuille, avec de moindres pare-feu en raison de marges de manœuvre limitées de la politique économique.

Face à ces risques stratégiques, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

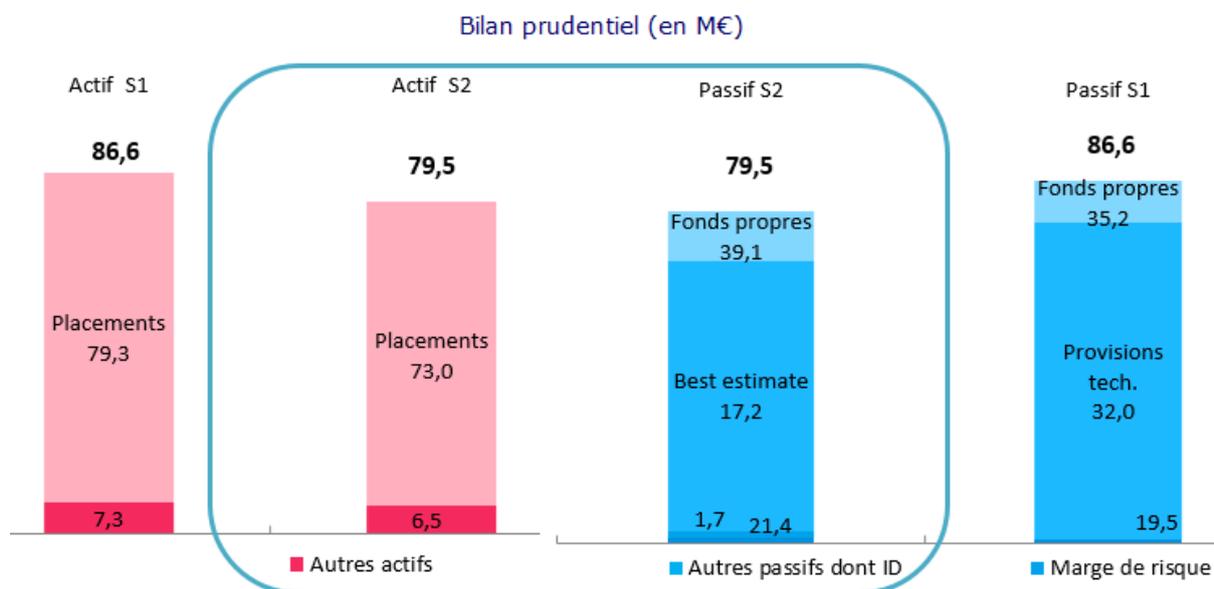
## **C7 – AUTRES INFORMATIONS**

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

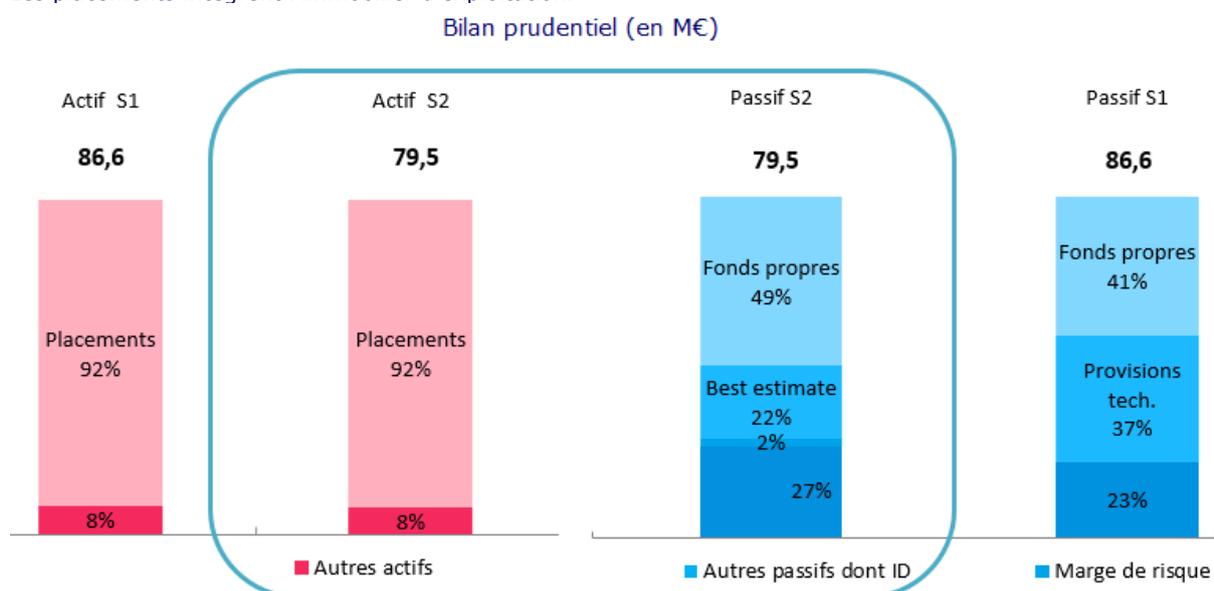
## PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan 2023 se compose :

- à l'actif de 92% de placements (y compris l'immobilier d'exploitation) et 8% d'actifs divers,
- au passif de 49% de fonds propres - dont 7,5 millions d'euros de dettes subordonnées- , 22% de provisions techniques en Best Estimate, 2% de marge de risque et 27% d'autres passifs.



Les placements intègrent l'immobilier d'exploitation.



Montants en K€		Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros		72 762	78 784	-6 023
	Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	2 459	2 225	234
	Participations	1 052	619	433
	Actions	3	3	0
	Obligations	65 270	71 981	-6 711
	Fonds d'investissement	3 975	3 955	20
	Dérivés			0
	Autres	2	2	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC		0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre		0	326	-326
Provisions techniques cédées				0
Prêts		213	213	0
Impôts différés actif		0	0	0
Autres actifs		6 509	7 323	-814
	Ecart d'acquisition			0
	Actifs incorporels			0
	Dépôts auprès des cédantes			0
	Créances nées d'opérations d'assurance	3 267	3 267	0
	Créances nées d'opérations de réassurance			0
	Frais d'acquisition reportés	0	814	-814
	Autres créances	3 016	3 016	0
	Trésorerie	47	47	0
	Autres	179	179	0
<b>Total actif</b>		<b>79 483</b>	<b>86 645</b>	<b>-7 162</b>
Provisions techniques (meilleure estimation)		17 188	31 961	-14 773
Marge de risque		1 749	0	1 749
Impôts différés passif		1 125	0	1 125
Dettes subordonnées		7 500	7 500	0
Engagements sociaux		1 255	444	810
Autres provisions		608	608	0
Autres dettes		10 952	10 952	0
	Dettes financières	1 094	1 094	0
	Autres	9 858	9 858	0
<b>Total passif</b>		<b>40 377</b>	<b>51 465</b>	<b>-11 089</b>
Excédent de l'actif sur le passif		39 106	35 180	3 926

## D1- ACTIFS

### ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

#### DESCRIPTION DES BASES DE DONNEES

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de MPJ, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Invest pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI Invest pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Invest lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été développé sous SQL. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

## METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

### Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un événement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2). Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

### Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI Invest) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

### Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres - valeur nette comptable des immeubles).

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	72 762	78 784	-6 023
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	2 459	2 225	234
Participations	1 052	619	433
Actions	3	3	0
Obligations	65 270	71 981	-6 711
Fonds d'investissement	3 975	3 955	20
Dérivés			0
Autres	2	2	0

## AUTRES ACTIFS

### METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles. Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

## IMPOTS DIFFERES ACTIFS

(cf. partie E1).

## **D2 - PROVISIONS TECHNIQUES**

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par Matmut Protection Juridique pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

## **PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE**

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité, au 31 décembre 2023 :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	18 936	31 961	0	0
	Meilleure estimation	17 188			
	Marge de risque	1 749			
	<b>Provisions techniques</b>	<b>18 936</b>	<b>31 961</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	Meilleure estimation	17 188			
	Marge de risque	1 749			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes, marge de risque comprise, s'élèvent à 18,9 millions d'euros (contre 32,0 millions d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont nulles en normes prudentielles comme en normes comptables.

## **BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES**

Les provisions techniques regroupent :

- Le best estimate de primes,
- Le best estimate de sinistres,
- La marge de risque.

## **FACTEURS DE DURABILITE ET RISQUES DE PROVISIONNEMENT**

En matière d'assurance non-vie, le provisionnement peut être impacté par les événements climatiques nombreux et violents, entraînant des dommages sur les biens assurés et générant un niveau de charge sinistres significatif. Les sinistres générés par des événements de cette nature font l'objet d'un suivi spécifique ainsi que le provisionnement en résultant.

## **SEGMENTATION**

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

## **BEST ESTIMATE**

Pour les activités « Non Vie » (IARD et Santé), les provisions best estimate sont déterminées en distinguant :

- Le best estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation)

- Le best estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2023 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

## MARGE DE RISQUE

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » : elle est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR futurs actualisés. La méthode utilisée par MPJ consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR, hors marché, sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

## NIVEAU D'INCERTITUDE LIE A LA VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES

Il porte principalement sur l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêts, mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation.

## MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE REASSURANCE

De par la nature de son activité, Matmut Protection Juridique n'utilise pas la réassurance.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Matmut Protection Juridique n'a recours à aucune des mesures, prévues par la réglementation, améliorant sa solvabilité :

- ni transitoires (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- ni permanentes (correction pour volatilité, paramètres spécifiques propres – USP – appliqués à son profil de risque, ...) auxquelles elle est éligible.

## **D3 – AUTRES PASSIFS**

### METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Protection Juridique sont celles appliquées au niveau de SGAM Matmut. De même que le taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 25.83 % pour 2023 (taux de droit commun applicable en 2023 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

### IMPOTS DIFFERES PASSIFS

(cf. partie E1).

### ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS EN NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires mais mentionnés en annexe.

## **D4 – METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES**

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

## **D5 – AUTRES INFORMATIONS**

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

## PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

### E1- FONDS PROPRES

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut Protection Juridique gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Les fonds propres économiques sont les suivants :

Montants en K€	2023	2022	Variation 2023 2022	
<b>Fonds propres</b>	<b>42 680</b>	<b>57 300</b>	<b>-14 620</b>	<b>-25,5%</b>
Capital en actions ordinaires	7 500	7 500	0	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			0	0,0%
Fonds initial			0	0,0%
Réserves et résultat	27 680	42 300	-14 620	-34,6%
Dettes subordonnées	7 500	7 500	0	0,0%
Intérêts minoritaires			0	0,0%
Autres			0	0,0%
<b>Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>3 926</b>	<b>-5 865</b>	<b>9 791</b>	<b>166,9%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	-6 348	-9 945	3 597	36,2%
Annulation des FAR	-814	-662	-152	-22,9%
Revalorisation des PT y compris MR	13 024	5 288	7 737	146,3%
Revalorisation des Créances de réassurance			0	0,0%
Réévaluation autres actifs			0	0,0%
Réévaluation autres passifs	-810	-545	-265	-48,6%
Impôts différés	-1 125	0	-1 125	0,0%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			0	0,0%
<b>Fonds propres non disponibles pour l'entité</b>	<b>-5 000</b>	<b>-20 000</b>	<b>15 000</b>	<b>75,0%</b>
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>41 606</b>	<b>31 435</b>	<b>10 171</b>	<b>32,4%</b>

Les fonds propres de Matmut Protection Juridique incluent un titre subordonné à durée indéterminée (TSDI) émis en avril 2006 pour un montant nominal de 7,5 millions d'euros. La rémunération annuelle est basée sur l'indice TEC-10 augmenté de 75 bp sans toutefois pouvoir dépasser 8%. Il existe par ailleurs des clauses de suspension des coupons (restant dus) notamment en cas de résultat comptable négatif ou de marge de solvabilité inférieure à un certain seuil. Enfin, les titres sont à durée indéterminée avec une possibilité de remboursement anticipé à la main de Matmut Protection Juridique au bout de 5 ans.

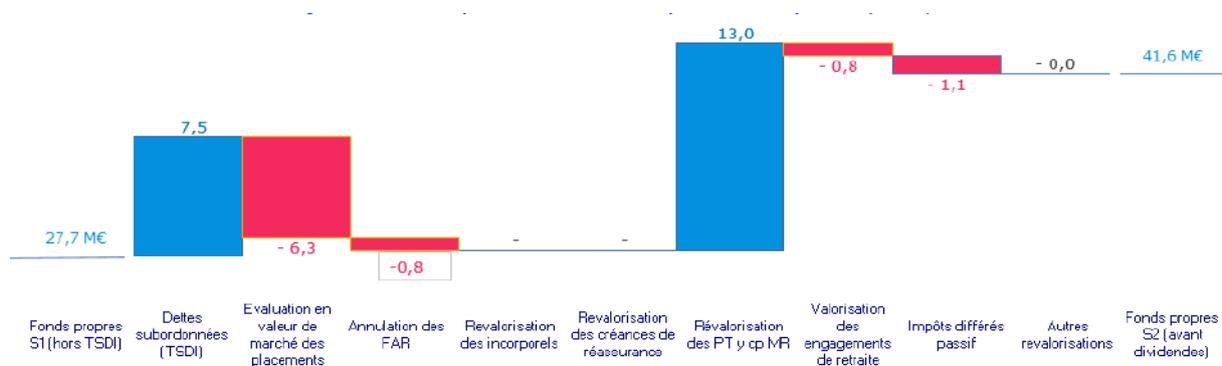
**Tableau sur l'émission de dettes subordonnées**

Date d'émission	Emissions - Nominal (en K€) - Porteurs - Date de maturité	Fonds propres S2	Mesure transitoire
27/04/2006	TSDI - 7.500K€ - Matmut Sam - Durée indéterminée	Niveau 2	non

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau ci-après. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

Montants en KC	2023	2022	Variation 2023 2022	
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	18 936	27 454	-8 517	-31,0%
Fonds propres de base	41 606	31 435	10 171	32,4%
niveau 1 non restreint	34 106	23 935	10 171	42,5%
niveau 1 restreint			0	0,0%
niveau 2	7 500	7 500	0	0,0%
niveau 3			0	0,0%
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	35 249	25 194	10 054	39,9%
niveau 1 non restreint	34 106	23 935	10 171	42,5%
niveau 1 restreint			0	0,0%
niveau 2	1 142	1 259	-117	-9,3%
niveau 3			0	0,0%
MCR	5 712	6 296	-584	-9,3%
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>617,1%</b>	<b>400,2%</b>	<b>217,0%</b>	<b>54,2%</b>
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	41 606	31 435	10 171	32,4%
niveau 1 non restreint	34 106	23 935	10 171	42,5%
niveau 1 restreint			0	0,0%
niveau 2	7 500	7 500	0	0,0%
niveau 3			0	0,0%
SCR	22 847	22 996	-149	-0,6%
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>182,1%</b>	<b>136,7%</b>	<b>0</b>	<b>33,2%</b>

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



Le ratio de solvabilité s'établit à 182,1 % contre 136,7 % en 2022.

Cette variation résulte d'une baisse du SCR (- 0,1 M€) et d'une hausse des fonds propres éligibles (+ 10,1 M€).

## IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporaires entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporaires entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêté des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
  - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes Solvabilité 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
  - Le taux d'imposition retenu pour 2023 est de 25,83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
  - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et les normes Solvabilité 2 sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
  - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
  - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée.

Matmut Protection Juridique comptabilise un solde net d'impôts différés passifs de 1 million d'euros au bilan prudentiel 2023.

En normes comptables, aucun impôt différé n'est constaté.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables
<b>Actifs d'impôts différés</b>		
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>1 125</b>	<b>-</b>

## **E2 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS**

### **INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Protection Juridique démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2023, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	SCR 2023	SCR 2022	Variation 2023 2022
Risque de marché	7 308	8 192	- 884 -10,8%
Risque de défaut des contreparties	267	378	- 111 -29,3%
Risque de souscription Vie	-	-	- -
Risque de souscription Santé	-	-	- -
Risque de souscription Non-Vie	19 212	17 685	1 527 8,6%
Diversification	- 4 451	- 4 791	340 -7,1%
Risque sur les immobilisations incorporelles	-	-	- -
<b>SCR de base</b>	<b>22 335</b>	<b>21 463</b>	<b>872 4,1%</b>
Risque opérationnel	1 637	1 533	104 6,8%
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	-	-	- -
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	- 1 125	-	- 1 125 -
<b>SCR</b>	<b>22 847</b>	<b>22 996</b>	<b>- 149 -0,6%</b>
<b>MCR</b>	<b>5 712</b>	<b>6 296</b>	<b>- 584 -9,3%</b>

Matmut Protection Juridique affiche un SCR de 22,8 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque souscription non-vie et le risque de marché.

Le SCR diminue de 0,15 million d'euros par rapport au 31 décembre 2023 (-0,6%). Cette évolution est en grande partie expliquée par l'ajustement par les impôts différés, de l'ordre d'1,1 millions d'euros, qui surcompense la hausse du SCR de base.

Le MCR au 31 décembre 2023 est de 5,7 millions d'euros, en baisse par rapport à 2022 (- 9,3%). Il représente 25% du SCR.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (4 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés est de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2023.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

### **E3 – UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Protection Juridique qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E4 – DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE**

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Protection Juridique qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E5 – NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Protection Juridique, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

### **E6 – AUTRES INFORMATIONS**

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS**

**Rapport sur la solvabilité  
et  
la situation financière  
Matmut Protection Juridique**

**ANNEXE**

**ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS**

**Données au 31 décembre 2023  
en milliers d'euros**

**S.02.01.02**

**Bilan**

		<b>Valeur Solvabilité II</b>
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	72 762
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 459
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 052
Actions	R0100	3
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	3
Obligations	R0130	65 270
Obligations d'État	R0140	10 624
Obligations d'entreprise	R0150	43 875
Titres structurés	R0160	10 771
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	3 975
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	213
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	213
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 267
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 016
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initiaux appelés, mais non encore payés	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	47
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	179
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>79 483</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	18 936
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	18 936
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	17 188
Marge de risque	R0550	1 749
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	608
Provisions pour retraite	R0760	1 255
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	1 125
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	898
Passifs financiers autres que dettes envers les établissements de crédit	R0810	195
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	9 595
Passifs subordonnés	R0850	7 500
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	7 500
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	264
<b>Total du passif</b>	R0900	40 377
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	39 106

## S.05.01.02 - 01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
<b>Primes émises</b>																	
Brutes - assurance directe	R0110								51 699								51 699
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								2 804								2 804
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Nettes	R0200								54 503								54 503
<b>Primes acquises</b>																	
Brutes - assurance directe	R0210								51 767								51 767
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								2 804								2 804
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Nettes	R0300								54 571								54 571
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brute - assurance directe	R0310								11 193								11 193
Brute - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								1 004								1 004
Brute - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Nette	R0400								12 197								12 197
Dépenses engagées	R0550								37 673								37 673
Solde - Autres dépenses / recettes techniques	R1200																
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>																<b>37 673</b>

**S.05.01.02 - 02**

**Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie			
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiés	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brutes	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Nettes	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brutes	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Nettes	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brutes	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Nette	R1700									
<b>Dépenses engagées</b>	R1900									
<b>Soldes - Autres dépenses / recettes techniques</b>	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									
<b>Montant total des rachats</b>	R2700									

## S.17.01.02

## Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brutes - total	R0060										-8 648							-8 648
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150										-8 648							-8 648
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brutes - total	R0160										25 835							25 835
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250										25 835							25 835
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260										17 188							17 188
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270										17 188							17 188
<b>Marge de risque</b>	R0280										1 749							1 749
<b>Provisions techniques - Total</b>																		
Provisions techniques - Total	R0320										18 936							18 936
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340										18 936							18 936



## S.23.01.01 - 01

## Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	7 500	7 500		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		
Fonds initiaux, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0			
Fonds excédentaires	R0070	0			
Actions de préférence	R0090	0			
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0			
Réserve de réconciliation	R0130	26 606	26 606		
Passifs subordonnés	R0140	7 500		7 500	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0			
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0			
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	41 606	34 106	0	7 500
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400				
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	41 606	34 106	0	7 500
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	41 606	34 106	0	7 500
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	41 606	34 106	0	7 500
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	35 249	34 106	0	1 142
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	22 847			
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	5 712			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	182%			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	617%			

## S.23.01.01 - 02

## Fonds propres

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	39 106
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	5 000
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	7 500
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	26 606
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	10 207
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	10 207

**S.25.01.21**
**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	7 308	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	267		
Risque de souscription en vie	R0030	0	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	19 212	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-4 451		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>22 335</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 637
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-1 125
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>22 847</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	0
Capital de solvabilité requis	R0220	22 847
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		oui / non
		C0109
<b>Approche concernant le taux d'imposition</b>		
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	oui

		LAC DT
		C0130
<b>Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés</b>		
LAC DT	R0640	-1 125
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-1 125
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	-6 192

**S.28.01.01 - 01**

**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		<b>C0010</b>
Résultat MCRNL	R0010	5 539

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	17 188	54 503
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		<b>C0040</b>
Résultat MCRL	R0200	

**Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie**

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

**Calcul du MCR global**

		<b>C0070</b>
MCR linéaire	R0300	5 539
Capital de solvabilité requis	R0310	22 847
Plafond du MCR	R0320	10 281
Plancher du MCR	R0330	5 712
MCR combiné	R0340	5 712
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>5 712</b>

